

PROJET REGIONAL - NOUVEAUTES

développement

Aide à la croissance des clubs

Prime du montant de la licence, pour tout nouvel adhérent de « croissance » (pour autant que l'adhérent n'ait jamais été licencié.) cette prime sera versée au club à condition:

- que son effectif soit supérieur à l'effectif de l'année précédente, pour la première année du dispositif.
- que son effectif soit supérieur au dernier effectif primé, pour les années suivantes.

Aide à la création de clubs

offre des licences pour la 1ère année d'existence du club (sauf mutations)
(Licence actuelle 49 €)
prêt d'unités pédagogiques d'initiation pour les jeunes

aide à l'achat de matériel: 1000 € (aide sur 2 ans au plus, avec 2 paliers:
500 € pour 10 adhérents + 500 € maximum à 20 adhérents.)

Conditions: - convention avec la commune ou l'intercommunalité ou un institution pour l'usage des locaux, et l'accès aux forums d'associations.
- documents démontrant l'existence d'un projet d'escrime scolaire avec 2 écoles proches du club.
- réalisation d'actions de publicité
- ouverture de 2 heures d'activité/semaine et la prévision d'une possibilité pour 2 heures supplémentaires.
un seuil de 10 adhérents la 1ère année

Incitation à l'escrime scolaire et articulation école/club

Aide incitative: 45 € / enfant adhérent au club à l'issue d'un cycle scolaire en première licence.

conditions: envoi à la ligue de la liste des élèves en début de cycle
convention avec établissement scolaire
programme pédagogique
prévision d'une rencontre inter-classes ou inter-écoles avec le club

PROJET REGIONAL - NOUVEAUTES
pratiques compétitives -haut niveau régional

Création du TEAM BRETAGNE: liste régionale de haut niveau – 6 à 8 athlètes conventionnés.
(catégories cadets, juniors, seniors)

-doivent: participer aux stages et entraînements de ligue
accepter le contrôle de leur préparation
réaliser le programme de compétition prévu
porter les couleurs bretonnes

-bénéficient: d'un suivi technique
d'une priorité dans les déplacements mutualisés
1 aide pour matériel: 180€
1 aide aux déplacements: 500€
1 aide à l'entraînement: 520€

Total aides financières: 1200€

Création du collectif jeunes: minimes, cadets

8 tireurs/arme, soit 48 tireurs – inscription au collectif sur la base du volontariat puis d'une sélection par la commission d'armes.

Les tireurs du collectif jeunes doivent participer aux entraînements de ligue et aux stages proposés.
(

Les tireurs du collectif jeunes bénéficieront de la mutualisation des déplacements organisés par la ligue. Ce qui signifie un abaissement important des coûts pour les tireurs.

Budget mutualisation déplacements: 6000€

Organisation d'entraînements de ligue avec variation des lieux dans l'ensemble du territoire